

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le dix-huit Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 09 Décembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Bernard VETTRAINO - Jean-Luc GALLEY - Jean-Philippe LOUIS
Elodie VIREY, Adjoint.
Michel BERGER - Bruno FAVIER - Régis MONNIER - François TARTARY
Françoise FEY L'HERISSON – Yann PROPHETE

Absents excusés : Monique ROUSSIAU - Eddy BERNARDI - Karine RODRIGUEZ

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Françoise FEY L'HERISSON a été désignée pour remplir cette fonction.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et M. Bernard VETTRAINO apporte l'observation suivante :

- Demande de Yann PROPHETE en questions diverses concernant la Rue des Crais alors que le dossier avait été évoqué en début de séance. Réponse lui est faite que M. PROPHETE était arrivé avec un léger retard.

L'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I. C.CAO

Modification des statuts de la CCAO : adjonction de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Compétence optionnelle.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la CCAO n°40/2013 en date du 15 Octobre 2013 portant modification des statuts communautaires de la CCAO : « action sociale d'intérêt communautaire », dans le cadre de ses compétences optionnelles.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour et 1 abstention

ACCEPTE la modification des statuts communautaires de la CCAO concernant la compétence « action sociale d'intérêt communautaire »

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts communautaires de la CCAO joint en annexe

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

II TRAVAUX EN COURS

- VOIRIE :

Jean-Luc GALLEY fait le point sur les travaux, soit :

- L'enfouissement des réseaux par l'Entreprise VIGILEC est quasiment terminé et fonctionnel pour les Fêtes, sauf une lanterne contre la grange de M. JACQUENET . Les consoles murales posées Rue de la Poste et Rue Collin Monsieur ne correspondant pas aux modèles définis en début de chantier seront remplacées ultérieurement par l'Entreprise.
- La Rue Collin Monsieur est terminée (bordures de trottoirs, trottoirs, enrobé)
- Les travaux de la purge Rue de l'Etang seront faits au printemps.
- Des pavés ont été posés tout autour du puits angle Rue de la Poste
- Le plus gros des finitions demandées est réalisé.
- Réserve sera posée lors de la réception de travaux concernant les ouvrages en béton coulé à la main et en période de gel (bordures à l'extrémité de la Croix Malot et avaloir Rue Collin Monsieur).
- L'Entreprise POIRIER est en congé à partir du 20 Décembre, les travaux reprendront le 16 Janvier 2014.
- La remise en forme de la plateforme de M. VETTRAINO sera faite. Les tas de terre déjà existants seront laissés.
- Les bordures de trottoirs sont stockées et mise en palette par les Employés Communaux. A cet effet, Yann PROPHETE signale que l'on peut avoir des palettes perdues chez APPRO.
- Bruno FAVIER et Michel BERGER signalent que des lampadaires Rue de la Poste et Grande Rue ne fonctionnent pas.
- Un surplus d'enrobé a été mis sur une quarantaine de mètres Chemin du Val Chatain.

M. le Maire fait un point financier :

Le montant des travaux prévu est respecté, hormis la « plus-value » de 4500 € due à la pose de bordures de trottoirs Rue Collin Monsieur. Malgré que le problème n'ait pas été apprécié correctement par le Maître d'œuvre, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire supporter l'intégralité de ce montant à l'Entreprise POIRIER et ACCEPTE par 10 voix pour et 1 abstention, de prendre en charge cette plus-value après discussion avec l'Entreprise et le maître d'œuvre pour une négociation finale.

- SECURITE CENTRE VILLAGE – ECLUSE :

Lors du dernier conseil, M. le Maire avait présenté plusieurs possibilités soumises par le SLA et après renseignements pris auprès du Bureau d'Etudes BEBV – Anthony VIARDOT, il s'avère que le coût des solutions 2 et 3 est trop important.

Considérant la décision du 04 septembre dernier confiant la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes BRUGGER-VIARDOT – BEBV à la Chapelle Saint Luc relatif aux travaux d'aménagement sécurité de type « écluse » sur la RD 67 et après renseignements auprès du SLA.

Considérant que l'objectif du projet est d'amener l'automobiliste à réduire sa vitesse au droit des commerces et donner aux trottoirs une largeur conforme à la circulation des PMR, avec le stationnement du car de ramassage scolaire au milieu de cet aménagement afin de sécuriser parfaitement la sortie des écoliers et l'estimation réalisée par le maître d'œuvre le Bureau d'Etudes BEBV – Antony VIARDOT

Le Conseil Municipal par 10 voix pour et 1 abstention

RETIENT l'estimation du Bureau d'Etudes BEBV – Antony VIARDOT – pour un montant de 20112.75 € HT+ honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 2.180.00 E H.T. soit au total 22.292.75 € H.T.

APPROUVE le projet de ces travaux et le plan de financement

DIT que les crédits ont été prévus au budget

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention qui sera établie entre le Conseil Général et la Commune, autorisant sous conditions à réaliser des aménagements à l'intérieur de l'emprise du domaine public départemental et tous documents afférents à ce dossier.

- Signalisation au sol :

Les travaux seront réalisés au printemps (conditions météorologiques)

III. INFOS ELECTIONS MUNICIPALES

Considérant les nouvelles directives de l'organisation matérielle et le déroulement des élections municipales des 23 et 30 Mars 2014 dans les communes de moins de 1000 habitants, M. le Maire propose que la Commission Infos se réunisse pour réaliser et diffuser un message compréhensible et précis à diffuser auprès de la population.

IV. RECENSEMENT DE LA POPULATION

- **REMUNERATION AGENT RECENSEUR ET COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur expose à l'assemblée délibérante que considérant les arrêtés municipaux en date du 15 Juillet 2013 désignant Madame Valérie THIEBAULT, Agent recenseur et Coordonnateur communal pour l'opération de recensement pour la commune de LANDREVILLE du 02 janvier au 19 février 2014, il convient de définir les modalités de rémunération la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de verser à Madame Valérie THIEBAULT pour sa mission d'agent recenseur et coordonnateur communal du 02 janvier au 19 février 2014, une rémunération nette de 1.800 €

- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2014.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

V. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- C.C.A.O.

Compte rendu de François TARTARY – Réunion du 10 Décembre 2013

POINTS PRINCIPAUX ABORDES :

1°) ANIMATEUR JEUNESSE

Départ volontaire de l'animateur jeunesse M. PESENTI à la fin de sa période d'essai de 3 mois soit au 30 novembre 2013.

La recherche d'un nouvel animateur ou d'une animatrice est décidée avec l'aide de la FDMJC de l'AUBE (M. BOUILLON).

2°) PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA C.C.A.O.

- Passage dans la catégorie "cadre" de Natacha BECARD avec maintien du salaire.
- Paiement des heures supplémentaires effectuées par Aline CHAUMONNOT à l'Office du Tourisme (à l'avenir il faudra maîtriser le nombre d'heures supplémentaires qui ne peuvent être récupérées).
- Convention de formation à signer avec le GRETA pour Pauline PRUNIER recrutée en Contrat d'Emploi d'Avenir (son poste est lié au secrétariat de la C.C.A.O. avec détachement occasionnel à l'Office de Tourisme).

3°) ACHAT OU LOCATION D'UN BATIMENT POUR LE MATERIEL ET LES VEHICULES DE LA C.C.A.O.

La C.C.A.O. ne pourra faire l'acquisition des locaux actuellement occupés et mis en vente (propriété FURIGO).

La recherche de nouveaux locaux s'impose donc (achat ou location?).

4°) MAISON DE SANTE DU BARSEQUANAIS

- a) Règlement de l'étude déjà réalisée en vue de la construction d'une maison de santé à BAR-sur-SEINE (part de la C.C.A.O. 1/5^{ème} du montant total soit 4 125 €).
- b) La S.P.L. (Société Publique Locale) qui devait être créée pour la réalisation du projet a été abandonnée par les 3 acteurs du projet (C.C.A.O., C.C.B. et Ville de BAR-sur-SEINE) (Rejet des délibérations par la Préfecture).
- c) La création d'un syndicat mixte entre les intervenants pourrait permettre de relancer le projet. Celui-ci serait ensuite repris par la grande intercommunalité du Barséquanais puisque la majorité des syndicats a vocation à disparaître. Les statuts de ce syndicat mixte sont en préparation. Ce syndicat ne pourra être créé que dans le second semestre 2014. La mise en route du projet pourrait être effectuée provisoirement par la C.C.B.

5°) TARIFICATION INCITATIVE CONCERNANT LES DECHETS

Une étude préalable doit être faite par un bureau d'études pour définir les bases de la tarification.

Refus du Conseil Communautaire de financer pour l'instant cette étude.

Des remarques ont été formulées concernant ce type de tarification par exemple au poids ou au volume en fonction du nombre d'occupants d'un logement. Le risque évoqué est le retour des décharges sauvages de déchets en secteur rural.

6°) STATION-SERVICE A ESSOYES

Il faut déterminer la viabilité du projet.

La C.C.I. de TROYES et de l'AUBE se propose de faire réaliser une étude et participera au coût de celle-ci (proposition acceptée).

- JOURNEES FORMATIONS RELATIVES A LA GRANDE COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire rend compte aux Membres présents des deux réunions qui ont eu lieu en prévision de la fusion des trois Communautés de Communes – Riceys – CCAO – CCB. (étude de faisabilité, fiscalité : comparatif, redécoupage des cantons).

V I INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

ADMR :

M. le Maire rend compte de la réunion de l'ADMR, soit

- 12740 h pour 79 personnes bénéficiaires dont 3321 h sur Landreville pour 9 personnes.
- la subvention versée par la Commune représente environ 16 % du montant global des subventions reçues.
- Suite à la démission de Mme MONGEOT Géraldine, il n'y a plus de délégué représentant la Commune au sein de l'ADMR. Il serait souhaitable, lors du prochain mandat que des Membres du CCAS s'impliquent pour l'ADMR

RPI :

M. le Maire informe les Membres présents qu'il a reçu deux courriers de l'Inspection Académique, dont l'un en recommandé avec accusé réception concernant les propositions d'horaires pour la rentrée 2014. Une réunion de réflexion va être organisée avec les Institutrices et les parents d'élèves.

Le second étant une interrogation sur la pertinence pédagogique des classes à trois niveaux ou plus pour faire progresser les élèves le plus possible selon leurs talents et une demande de réflexion à une évolution des modalités de scolarisation des enfants de notre territoire en concertation avec les élus des communes voisines confrontés à des problématiques comparables aux nôtres.

P.L.U. :

M. le Commissaire-Enquêteur a transmis une synthèse des courriers et réclamations reçus lors de l'enquête publique concernant le projet d'élaboration du P.L.U.

Une réponse doit lui être apportée sous quinzaine afin qu'il puisse les joindre à son compte-rendu et émettre un avis.

La Commission d'Urbanisme se réunira Lundi 23 décembre à 17 h et les Membres du Conseil souhaitant se joindre à cette réunion sont invités cordialement.

M. le Maire donne lecture des courriers suivants :

- M. Pierre FOURNIER évoque à nouveau le problème des lapins au cimetière et la fermeture des portes : des collets seront à nouveau tendus – un panneau sur les portes sera posé. Françoise FEY L'HERISSON donne l'idée du poivre dans les potées de fleurs qui semble être très efficace.
- Information du CNFPT concernant Renaud WOLL qui a été reçu à la sélection de la formation 2014 pour le concours de technicien territorial.
- Dossier Bernard VETTRAINO
- Les Vœux du Maire se dérouleront à la Maison des Associations le Lundi 06 Janvier 2014 à 18 h 30.

Questions diverses :

- Bruno FAVIER demande à ce qu'un courrier soit envoyé aux riverains de la Rue de la Vieille Halle concernant le ramassage des feuilles émanant de leurs propriétés.
- Michel BERGER
- demande ou en est sa demande concernant les arbres qui bouchent la rivière au niveau du Roulis. Régis MONNIER répond que l'intervention est prévue.
- Signale qu'un fossé s'est creusé sur le chemin de Chachigne et demande à ce qu'il soit remblayé en concassé.
- Elodie VIREY invite le Conseil Municipal au Marché de Noël des Ecoles qui aura lieu Vendredi 20 décembre à 18 h 30 à Loches.
- Jean-Philippe LOUIS informe qu'il a rencontré un problème avec la contenance du semoir à sel du tracteur et qu'il a fait retour chez Mossbach.
- Bernard VETTRAINO signale l'ampoule grillée à l'horloge de l'Eglise
- M. le Maire invite les Membres présents à prendre le verre de l'amitié.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h.